VILLE DE SCEAUX 30 juin 16

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Travaux de rénovation de la rue des Pépinières - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux

Rapporteur : Philippe Laurent

La rue des Pépinières est une voie communale en limite des villes de Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Elle appartient pour partie au domaine public de la ville de Sceaux et pour partie au domaine public de la ville de Fontenay-aux-Roses.

Le syndicat des eaux d'Île-de-France a réalisé en 2014 des travaux de rénovation de la canalisation d'eau potable et le territoire Vallée Sud-Grand Paris a réalisé la réhabilitation des réseaux d'assainissement au premier trimestre 2016. Par convention approuvée par le conseil municipal au cours de sa séance du 31 mars 2016, le Territoire délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage unique de la mise en œuvre des enrobés définitifs de la rue des Pépinières au niveau des tranchées réalisées dans le cadre de ses travaux d'assainissement, situés sur le territoire de Sceaux. Le montant des travaux pris en charge par le Territoire est de 32 000 € HT.

Compte tenu de l'état de vétusté de la voie, la Ville a quant à elle en effet prévu de rénover la chaussée, les trottoirs et le réseau d'éclairage public de la rue des Pépinières et d'y reprendre les plantations d'arbres d'alignement. Le projet prévoit également de libérer un trottoir de tout obstacle afin d'offrir davantage de confort aux piétons et de répondre aux exigences de la loi du 11 janvier 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un projet a été défini en liaison avec la ville de Fontenay-aux-Roses comprenant la reprise d'une partie de la structure de chaussée, la rénovation des revêtements, la reprise des trottoirs et bordures, la réalisation d'un plateau surélevé en entrée de voie sur l'avenue Paul Langevin, la création d'un emplacement réservé pour personnes handicapées, l'installation de jardinières. Le trottoir Est est libéré d'obstacles et des mobiliers de sorte qu'il soit plus accessible aux piétons. A cette occasion, la ville de Sceaux rénovera également l'éclairage public, situé côté Sceaux.

Aussi est-il nécessaire de coordonner les interventions sur les deux communes pour optimiser au mieux le coût des travaux, et en faciliter l'organisation.

C'est pourquoi il est proposé que les travaux de voirie soient réalisés par la ville de Sceaux, et que la ville de Fontenay-aux-Roses rembourse à la Ville les montants des travaux correspondant aux emprises du chantier situé sur le territoire de Fontenay-aux-Roses.

Le montant des travaux de voirie est estimé à 352 104,19 \in HT (422 525,03 \in TTC) pour la totalité de la voie, dont 297 132,24 \in HT (356 558,69 \in TTC) correspondent à l'emprise sur le territoire de Sceaux et 54 971,94 \in HT (65 966,33 \in TTC) correspondent à l'emprise sur le territoire de Fontenay-aux-Roses.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la ville de Sceaux pour la réalisation des travaux de rénovation de la voirie de la rue des Pépinières et le remboursement des surfaces correspondant aux emprises du chantier sur le territoire de Fontenay-aux-Roses.